



Droit de l'employeur pour un renouvellement de cdd

Par **nathalie**, le **31/01/2008** à **21:08**

j'ai travaillé 2 ans et demi dans une association de formation professionnelle pour adultes, en CDD. mon employeur a toujours respecté le délai de carence.

j'ai terminé mon dernier contrat le 21/09/2007 et je devais être renouvelé début février 2008, sauf que mon employeur a posé une condition à ce renouvellement: faire un stage de perfectionnement pendant cette période de chômage.

cette demande de la part de mon employeur ne jamais été stipulée par écrit, je n'ai donc aucune preuve de ce que j'annonce, tout s'est passé par téléphone.

Malgré mes recherches les structures que j'ai contactées m'ont répondu que sans convention de stage et sans organisme je ne pouvais effectuer un stage chez eux, n'ayant même pas de couverture en cas d'accident de travail.

résultat: pas de renouvellement alors qu'on me faisait espérer un CDI

est-ce légal de la part de mon employeur?

quels recours puis-je avoir?

merci de m'aider car je me retrouve aujourd'hui au chômage